



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses

Question écrite n° 69681

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, chargé de la réforme territoriale, sur le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2014 sur les finances publiques locales. La Cour des comptes recommande de rendre obligatoire pour l'ensemble des groupements à fiscalité propre la conclusion d'un pacte de gouvernance financière et fiscale prenant en compte les différents dispositifs d'intégration, de solidarité et de péréquation au sein du « bloc communal ». Elle lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69681

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Réforme territoriale

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9774

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)